



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
Du lundi 4 novembre 2019 à 20 heures  
Salle des loisirs du Clos à Mazé-Milon**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.

Étaient présents : M. Éric PORCHER, Mmes Nathalie PÉANT, Martine TELLIER, MM. Franck RAVAIN, Francis CHAMPION, Mme Carole BOURIGAULT, MM. Vincent GABORIAU, Jean-François GOULU, Mmes Delphine BARDIN, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Sandrine BELANGE, Suzy BIRTEGUE, Myriam BIZET, MM. Sébastien BOURDIN, Alain CHEROUVRIER, Mme Sylvie COLAS, MM. Jérôme DOISNEAU, Gilles DUBOIS, Marc-Olivier FOURCHER, Jean-Michel GUIET, Alain MORIN, Bernard PAVIE, Mme Odile POLLEAU, M. Nicolas THOMAS soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 33 membres.

Étaient excusées : Mmes Lucienne DUPUY, Marie-Odile LE CLAINCHE.

Étaient absents : MM. Pascal BRÊCHE, Franck CHARPENTIER, Lancelot DUQUESNOY, Mmes Isabelle FERNANDES-FERREIRA, Sophie GOUBEAULT, Nadia RICHARD.

Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Delphine BARDIN en qualité de secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mandant	Mandataire	
Mme Lucienne DUPUY	Mme Suzy BIRTEGUE	27 votants
Mme Marie-Odile LE CLAINCHE,	M. Bernard PAVIE	

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019 à l'unanimité.

**Délibérations de la séance**

N°1 – Intercommunalité – Communauté de Communes Baugeois Vallée : présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable
N°2 – Intercommunalité – SMICTOM de la vallée de l’Authion : présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d’élimination des déchets
N°3 – Intercommunalité – Fibre optique : point sur le déploiement
N°4 – Culture – Médiathèque La Bulle : inscription d’une action au CLEA et à la CADC
N°5 – Patrimoine – Eclairage public : versement d’un fonds de concours pour réparation
N°6 – Education - Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté : prise en charge de dépenses exceptionnelles
N°7 – Finances - Budget 2020 : Débat d'Orientation Budgétaire
N°8 – Finances - Budget 2020 : attribution des subventions aux associations en dehors des associations sportives
N°9 – Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs suite au recrutement de la directrice adjointe du multi-accueil
N°10 – Sport – Désignation du jury de concours pour le projet de nouvelle halle de sport : délibération à retirer
N°11 - Sport - Nouvelle salle de sport : validation du programme et de l’enveloppe
N°12 – Résidence seniors – Présentation du nouveau gestionnaire

**1/ Marchés publics : conventions avec un volet financier**

N°	Date	Tiers	Objet	Compte	Mt TTC
22	11/09/2019	UGAP	MOBILIER ECOLE MARCEL PAGNOL	2184	965.21€

**2/ Décisions prises au titre de l’article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal au Maire)**

N°	Date	TIERS (s’il y a lieu)	OBJET
D2019-83	16/05/2019		Tarifs médiathèque
D2019-84	29/05/2019	Simon BONNEFOY	Mise à disposition d’un logement à titre précaire
D2019-85	8/10/2019		Demande de subvention pour l’action culturelle menée par la médiathèque – Direction Régionale des Affaires Culturelles
D2019-86	21/10/2019		Demande de subvention pour l’action culturelle menée par la médiathèque – Région Pays de la Loire

## Délibérations

N°1– Intercommunalité – Communauté de Communes Baugeois Vallée : présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau

Rapporteur : Francis CHAMPION

### Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2224-5 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 septembre 2019,

Vu le rapport de M. CHAMPION,

Considérant que le rapport a été transmis aux membres de la commission patrimoine,

Considérant qu'il est nécessaire de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau en Conseil Municipal,

### DÉLIBÈRE

Article 1 : prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau de la Communauté de Communes Baugeois et Vallée pour l'année 2018.

Article 2 : mandate M. le Maire pour l'envoi de la présente délibération au siège de la communauté de communes.

N°2 – Intercommunalité – SMICTOM de la vallée de l'Authion : présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'élimination des déchets

Rapporteur : Eric PORCHER

### Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2224-5 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 septembre 2019,

Vu la présentation du rapport en commission aménagement le 2 octobre dernier,

Vu le rapport de M. PORCHER,

Considérant qu'il est nécessaire de présenter les rapports sur le prix et la qualité du service déchets en Conseil Municipal,

### DELIBERE

**Article 1** : prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets du SMICTOM de la vallée de l'Authion pour l'année 2018.

**Article 2** : mandate le Maire pour l'envoi de la présente délibération au siège de la communauté de communes.

**N°3 – Intercommunalité – Fibre optique : point sur le déploiement**

Rapporteur : Christophe POT  
Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant l'intérêt d'informer les conseillers municipaux de l'état d'avancement du déploiement de la fibre sur le territoire,

**DELIBÈRE**

**Article 1** : prend acte de l'état d'avancement du déploiement de la fibre sur le territoire.

**N°4 – Culture – Médiathèque La Bulle : inscription d'une action au CLEA et à la CADC**

Rapporteur : Franck RAVAIN

La participation de la commune s'élève à 1189.00 €, conformément aux inscriptions budgétaires 2019.

M. RAVAIN propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver les termes de ce financement précédemment décrit.

M. le Maire laisse la parole aux membres du Conseil Municipal sur le sujet.

**Débats et commentaires :**

*M. le Maire et M. RAVAIN soulignent que ce soutien est important pour la pérennité de l'action culturelle.*

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCBV du 8 février 2018 lui accordant certaines délégations,

Vu la délibération du bureau communautaire du 12 septembre 2019 portant sur la convention-cadre pour le CLEA et sur la CADC,

Vu le projet de convention financière pour la répartition du CLEA et de la CADC 2019-2020,

Considérant que la commune participe au portage de la manifestation intitulée « Le temps qui passe » en partenariat avec d'autres collectivités ou établissements,

## DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

**Article 1** : approuve le projet de convention financière entre la CCBV et les porteurs de projets pour la répartition des aides perçues au titre de la CADC et du CLEA en 2019-2020.

**Article 2** : autorise M. le Maire à signer cette convention financière et à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

N°5 – Patrimoine – Eclairage public : versement d'un fonds de concours pour réparation

Rapporteur : Francis CHAMPION

### Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Vu le rapport de M. CHAMPION,

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver la liste des fonds de concours correspondant à des réparations sur le réseau d'éclairage public,

## DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

**Article 1** : décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31<sup>er</sup> août 2019
- Montant de la dépense : 3 840,71 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 2 880,56 euros TTC

N° OPERATION	COLLECTIVITES	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé	Dépannage mois
EP139-18-19	MAZE_MILON (Fontaine-Milon)	133,62 €	75%	100,22 €	21/11/2018
EP139-18-22	MAZE_MILON (Fontaine-Milon)	292,76 €	75%	219,57 €	05/12/2018
EP139-19-24	MAZE_MILON (Fontaine-Milon)	187,70 €	75%	140,78 €	28/01/2019
EP139-19-26	MAZE_MILON (Fontaine-Milon)	74,16 €	75%	55,62 €	26/02/2019

EP194-18-128	MAZE-MILON (Mazé)	184,03 €	75%	138,02 €	28/09/2018
EP194-18-140	MAZE-MILON (Mazé)	292,76 €	75%	219,57 €	12/09/2018
EP194-18-142	MAZE-MILON (Mazé)	133,62 €	75%	100,22 €	18/12/2018
EP194-18-143	MAZE-MILON (Mazé)	773,05 €	75%	579,79 €	21/12/2018
EP194-18-141	MAZE-MILON (Mazé)	419,64 €	75%	314,73 €	09/01/2019
EP194-19-144	MAZE-MILON (Mazé)	298,62 €	75%	223,97 €	25/01/2019
EP194-19-147	MAZE-MILON (Mazé)	612,53 €	75%	459,40 €	26/02/2019
EP194-19-148	MAZE-MILON (Mazé)	438,22 €	75%	328,67 €	25/03/2019

**Article 2** : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

N°6 – Education - Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté : prise en charge de dépenses exceptionnelles

Rapporteur : Carole BOURIGAULT

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.111-1 du Code de l'Education,

Vu les articles L.211-8 et L.212-15 du Code de l'Education,

Vu la circulaire n°2002-111 du 30 avril 2002,

Vu l'accord de principe donné en septembre 2018 portant sur la participation de la commune à cette demande d'investissement,

Vu le rapport de Mme BOURIGAULT,

Considérant que la commune de Mazé-Milon participe au financement du RASED pour son fonctionnement,

Considérant le montant important présenté par le RASED sur l'acquisition de logiciel,

**DÉLIBÈRE**

A l'unanimité,

**Article 1** : adopte les termes de la convention annexée à la présente délibération.

**Article 2** : autorise M. le maire à la signer.

N°7 – Finances - Budget 2020 : débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport et l'avis de la commission des finances en date du 21 octobre 2019,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation des orientations budgétaires faite par l'adjoint aux finances, portant notamment sur l'état de la dette, sur l'étude prospective de cette situation financière, les prévisions budgétaires tant en section de fonctionnement que d'investissement annexée à la présente délibération,

Considérant les orientations proposées dans le rapport,

**DÉLIBÈRE**

A l'unanimité,

**Article 1** : prend acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2020 et du débat dont elles ont fait l'objet.

N°8 – Finances - Budget 2020 : attribution des subventions aux associations en dehors des associations sportives

Rapporteur : Vincent GABORIAU

**Délibération**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les rapports des commissions des finances en date des 2 septembre et 21 octobre 2019,

Vu l'état portant sur les subventions pour l'exercice 2020 et les avis de la commission,

Vu le rapport de M. GABORIAU,

Considérant que le versement de subvention permet d'accompagner le monde associatif sur le territoire de la commune,

**DÉLIBÈRE**

A l'unanimité,

**Article 1** : vote les montants de subventions proposées par la commission de finances pour un montant global dont le détail figure sur l'état annexé à la présente délibération.

**Article 2** : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

N°9 – Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs suite au recrutement de la directrice adjointe du multi-accueil

Rapporteur : Vincent GABORIAU

**Délibération**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Vu la demande de départ en retraite de l'actuelle directrice à la date du 1<sup>er</sup> avril 2020,

Vu l'accord de la candidate retenue, actuellement infirmière puéricultrice dans la fonction publique hospitalière, en date du 14 octobre 2019,

Vu l'exposé de M. Gaboriau,

Considérant que la candidate est recrutée par voie de détachement,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste sur un cadre d'emploi se rapprochant du corps d'état auquel appartient la candidate,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

#### DELIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : modifie le tableau des emplois avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> février 2020 :

Grade correspondant	Nombre de postes	Nouveau taux d'emploi
Filière Médico-sociale		
Puéricultrice	1	35/35 <sup>ème</sup>

N°10 – Sport – Désignation du jury de concours pour le projet de nouvelle halle de sport : délibération à retirer

Rapporteur : Christophe POT

#### Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2162-22 et suivants,

Vu la délibération n°2019-082 en date du 23 septembre 2019 portant sur la désignation du jury de concours de la nouvelle halle de sport,

Vu le courrier de M. le Préfet en date du 25 octobre 2019 pointant les irrégularités de la délibération n°2019-082,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Considérant que la délibération n°2019-082 est entachée d'illégalité,

DELIBERE

A l'unanimité,

Article 1 : retire la délibération n°2019-082 portant sur la désignation du jury de concours pour la nouvelle halle de sport.

Article 3 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

N°11 – Sport - Nouvelle salle de sport : validation du programme et de l'enveloppe  
Rapporteur : Jean-François GOULU

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le programme de l'opération,

Vu les comptes rendus du comité consultatif et la commission sport des 25 septembre et 8 octobre 2019,

Vu la validation du bureau du 14 octobre 2019,

Vu la prospective financière présentée ce soir lors du débat d'orientations budgétaires,

Vu le rapport de M. GOULU,

Considérant que le programme de l'opération correspond au besoin et que les sommes seront inscrites au budget 2020.

DELIBERE

A l'unanimité,

Article 1 : approuve le programme de l'opération de construction d'une nouvelle salle de sport et notamment son financement.

Article 2 : charge M. le Maire de solliciter les différents partenaires financiers sur cette opération.

Article 3 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

N°12 – Résidence seniors – Présentation du nouveau gestionnaire

Rapporteur : Christophe POT

Projet de délibération

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

DELIBERE

Article 1 : prend acte des informations transmises par le gestionnaire de la résidence seniors.

Affiché en application des dispositions des articles L 2121-25 et R 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Affiché le 6 novembre 2019

Pour une durée de 2 mois.

Fait à Mazé-Milon, le 6 novembre 2019

Le Maire,  
Christophe POT



Le Maire,  
Christophe POT.

